

ADMINISTRATION COMMUNALE LORENTZWEILER



Avis au public

Concerne : PAP nouveau quartier, rue Eugène Nickels à Lorentzweiler

Le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Lorentzweiler, en exécution de l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, porte à la connaissance du public que le

Plan d'Aménagement Particulier « Nouveau Quartier » (PAP-NQ-SD-LO02) « rue Eugène Nickels » concernant des fonds sis à Lorentzweiler au lieu-dit « Rue Eugène Nickels » présenté par le bureau d'ingénieurs « LUXPLAN SA » de Luxembourg

A été introduit auprès de l'administration communale pour approbation.

Le dossier afférent est déposé pendant trente (30) jours, à compter à partir du **21 juin jusqu'au 22 juillet 2023 inclus**, au service technique communal de l'administration communale de Lorentzweiler (87, route de Luxembourg L-7373 Lorentzweiler), où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures de bureau. Afin de faciliter la consultation du dossier, il est fortement recommandé aux intéressés de prendre rendez-vous auprès du service technique (t. 33 72 68-726). La version électronique du plan d'aménagement particulier (nouveau quartier, rue Eugène Nickels) peut être consulté sur le site internet de la commune sous www.lorentzweiler.lu (service technique, département urbanisme et environnement, PAP) à partir du 21 juin 2023. Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Endéans le délai susvisé les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées au collège des bourgmestre par les personnes intéressées.

Lorentzweiler, le 21 juin 2023
Le collège des bourgmestre et échevin
Marguy KIRSCH-HIRRT, bourgmestre
Paul BACH, échevin
Arno MERSCH, échevin